

Rapport au Service culturel du département de la Culture et de la transition numérique concernant l'« Association Make FuN Productions »

Synthèse

1. Comptes annuels, comptabilité et système de contrôle interne

- Nous constatons qu'une comptabilité établie selon des normes reconnues (généralement les normes Swiss GAAP RPC) aurait dû être tenue et nous constatons des manquements au niveau du système de contrôle interne.

Nous recommandons à l'Association de se conformer au Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales ainsi qu'à son annexe 1.

2. Analyse des différents postes des comptes annuels 2018/19 et 2019/20

- Nous relevons que le choix de l'assujettissement volontaire à la TVA a engendré des charges supplémentaires d'environ CHF 20'000 par année

Nous recommandons au Comité d'analyser la méthode TVA à appliquer pour l'Association pour les années futures.

3. Retard dans la remise des comptes 2018/19 et 2019/20 et évaluation de la qualité de la gestion administrative et financière de l'Association

- Nous relevons ainsi que la gestion administrative n'était pas optimale et n'a pas permis une constatation de la situation difficile en temps voulu. Néanmoins, nous constatons qu'il n'y a pas eu de détournement de fonds ou autre malversation dans l'utilisation des ressources de l'association et qu'aucun enrichissement personnel n'en a été retiré.

4. Utilisation de la subvention 2020

- Contrairement aux instructions du courrier du 28 avril 2020 du Conseiller administratif en charge du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, l'Association a utilisé partiellement la subvention 2020 pour régler les dettes des années précédentes.

5. Covid-19 » - démarches en cours pour des aides spécifiques

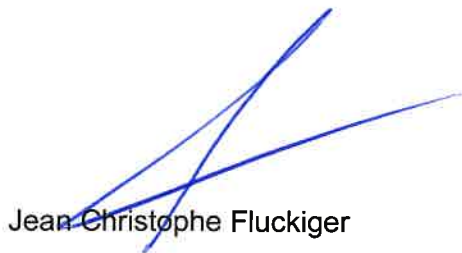
- L'Association a entrepris les démarches adéquates auprès de l'OCE, ainsi qu'auprès du fonds cantonal d'indemnisation pour pertes financières afin d'indemniser les collaborateur-trice-s qui auraient dû être salarié-e-s dans le cadre de l'édition 2020 de la Revue.

A aucun moment les coproducteurs n'ont essayé de tirer un avantage personnel de la situation Covid, nous en voulons pour preuve qu'ils ne se sont attribués aucune rémunération d'aucun type que ce soit pour le travail effectué sur l'année 2020

RSM Audit Switzerland SA



Olivier Bétrisey



Jean-Christophe Fluckiger